

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est que l'offre que le gouvernement fédéral a faite à la société Ford et à la province d'Ontario est beaucoup plus élevée que celle que l'Ontario a faite jusqu'à maintenant.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LES IMMEUBLES DE ROBERT CAMPEAU À HULL (QUÉ.)

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des affaires urbaines, et j'espère recevoir une réponse plus substantielle que celle que j'ai obtenue le 19 de ce mois. Est-il vrai que la société Campeau, qui, comme les diverses autres entreprises de M. Campeau, participe au projet de construction à Hull, a à maintes reprises menacé de retarder la construction de l'hôtel qui fait partie des Terrasses de la Chaudière? Le ministre le reconnaît-il, compte tenu du fait qu'une lettre datée du 7 février priait M. Pierre Juneau de faire faire diligence par son personnel pour qu'il y ait accord immédiat des parties? Il y a également eu d'autre correspondance à ce sujet. Je me demande combien de temps encore nous allons gaspiller l'argent des contribuables pour plaire à M. Campeau.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, j'ai l'impression que l'honorable député pose une question au sujet d'une lettre dont il a copie en sa possession. Je ne peux m'expliquer pourquoi il la pose puisqu'il possède déjà la réponse. Par ailleurs, je m'oppose fortement à la conclusion de ses remarques qui sont tout à fait sans fondement et n'ont aucun rapport avec les activités de la Commission de la capitale nationale du côté de Hull. Je trouve que l'honorable député, comme il l'a toujours fait dans le passé et comme il continue à le faire maintenant, ne fait que tirer de la boue en l'air sans fournir aucune preuve concrète.

[Traduction]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, la seule façon d'obtenir une réponse du ministre est de la connaître avant de poser la question. Néanmoins, peut-il dire à la Chambre et à la population pourquoi on a retenu les services de l'avocat Pierre Joanisse, outrepassant ainsi le contentieux du ministère, pour donner suite à la demande de M. Campeau d'accélérer l'aménagement du parc du ruisseau de la Brasserie, au coût de plus de 3 millions de dollars? Pourquoi, encore une fois, n'a-t-on pas tenu compte de l'avis des agents ministériels concernés et pourquoi a-t-on fait appel à cet avocat de l'extérieur?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le président, l'engagement d'un avocat pour les fins de la Commission de la capitale nationale est quelque chose qui relève exclusivement de cette commission. C'est un organisme indépendant et qui a le droit de retenir les services de conseillers lorsqu'il désire le faire. Par ailleurs, l'aménagement de ce parc à Hull est quelque chose de décidé depuis de nombreuses années. Cela n'a rien à voir avec les activités ou les intérêts de M. Campeau. Il est évident que le fait qu'il y ait les Terrasses de la Chaudière à proximité de ce parc qui sera aménagé par la Commission de la capitale

Questions orales

nationale est de nature, bien sûr, à enjoliver les alentours des Terrasses de la Chaudière, mais ce n'est pas au profit de M. Campeau que ce parc est aménagé, mais plutôt au profit des citoyens du Canada qui viennent visiter la capitale nationale et qui sont intéressés à avoir une capitale nationale qui soit agréable des deux côtés de la rivière, non seulement du côté d'Ottawa mais du côté de Hull aussi.

* * *

● (1442)

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LE CENTRE FÉMININ DE BRAMPTON—LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE RECONNU COMME ORGANISME DE CHARITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au suppléant du ministre du Revenu national. Il s'agit d'une nouvelle selon laquelle la présidente du Centre féminin de Brampton aurait déclaré que son organisme a dû signer une déclaration et s'engager à ne participer à aucune activité politique afin de pouvoir être considéré comme un organisme de charité en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

Étant donné que la circulaire en question a été annulée par le premier ministre et qu'on nous a dit qu'elle était publiée à titre d'information seulement, et non à titre de directive ou d'exigence, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi les fonctionnaires du ministère du Revenu national exigent un engagement écrit d'un organisme comme le Centre féminin de Brampton?

L'hon. Monique Bégin (ministre suppléant du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en autant que je sache, l'usage établi veut que les fonctionnaires du ministère étudient la charte de toute organisation qui demande d'être enregistrée à titre d'organisme de charité pour pouvoir bénéficier d'une exemption fiscale. Je n'ai jamais entendu parler de la méthode décrite par le député. Je me ferai un plaisir de me renseigner et de transmettre la question au ministre.

LA PROMESSE DE NE PAS MENER D'ACTIVITÉS À CARACTÈRE POLITIQUE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. On a exigé que l'organisation en question, le Centre féminin de Brampton, signe une déclaration où se trouvaient les mots suivants:

Par la présente, le Centre féminin de Brampton s'engage à ne se livrer à aucune activité de nature politique.

Des voix: C'est une honte.

Mlle MacDonald: Est-ce la première fois que cela se produit? Pourquoi a-t-on réclaté un engagement écrit de cette organisation-là? Le gouvernement continuera-t-il d'exiger de pareils engagements, au moment même où le ministre du Revenu national nous assure que toute la question de la définition d'activité politique, au sujet des organismes de charité, fait l'objet d'une étude en collaboration avec les organismes visés?